

Poitou Charente – Interdiction des plantes mutées en plein champ

Par Christophe NOISETTE

Publié le 12/11/2010, modifié le 27/02/2025

Le conseil régional Poitou Charente a adopté une motion pour interdire toute forme de culture, expérimentale ou commerciale, de plantes mutées. Le préambule de cette motion (jointe à cet article) précise que "*contrairement aux OGM, le patrimoine génétique des plantes mutées ne voit l'apport d'aucun matériel génétique extérieur. [...] Néanmoins, depuis une cinquantaine d'années, l'Homme peut également provoquer des mutations génétiques par des techniques d'exposition à un agent physique, chimique et notamment les radioéléments. L'utilisation de ces techniques induit ainsi une « recombinaison incitée » et non plus aléatoire, à l'image de la sélection végétale, pratiquée depuis le néolithique pour créer des variétés répondant à des critères de sélection particuliers*".

[Délibération du Conseil Régional Poitou Charente sur les plantes mutées](#)

Adresse de cet article : <https://infogm.org/poitou-charente-interdiction-des-plantes-mutees-en-plein-champ/>